

*Jean Daniel ALAMARGOT*

*Commissaire enquêteur*

*Inscrit sur la liste de la Préfecture de la Gironde*

*Membre de la Compagnie des Commissaires Enquêteurs de Bordeaux Aquitaine*

4 octobre 2024

*Département de la Gironde*

*Commune de Mérignac*

## ENQUÊTE PUBLIQUE

*Projet de déclassement d'une emprise  
du domaine public métropolitain,  
rue des Palombes au quartier de Beutre à Mérignac*



*Vue des lieux à déclasser comprenant le trottoir de droite, tout au long de ce bâtiment*

### **RAPPORT**

#### **DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

*En première partie – pages 3 à 13*

#### **CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVÉS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

*En deuxième partie – pages 14 à 17*

***L'avis est en pages 17***

#### **DOCUMENTS ANNEXES AU RAPPORT**

*En troisième partie - Pages 18 à 30*

*Enquête effectuée du 29 août au 13 septembre 2024*

# SOMMAIRE

## *Première partie*

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** *Pages 3 à 13*

I. - PRÉAMBULE	3
1.1 – Cadre Juridique	3
II. - OBJET DE L'ENQUÊTE :	4
III. ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE	5
3.1 – Démarches administratives	5
3.2 – le dossier mis à la disposition du public en Mairie	5
3.3 – Visite sur place des lieux avant enquête	6
3.4 – Publicité préalable	7
3.5 – Les permanences du commissaire enquêteur :	7
3.6 – Situation des lieux et analyse du projet :	7
3.7 - Présentation du projet	9
Situation actuelle	9
Situation projetée	10
Les enjeux du déclassement	10
3.8 – Liste des propriétaires et riverains destinataires du courrier avec AR	10
3.9– Rencontre avec la population	10
IV - . CLÔTURE DE L'ENQUÊTE	13

## *Deuxième partie*

### **CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVÉS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** *Pages 14 à 17*

---

## *Troisième partie*

### **LES PIECES ANNEXÉES AU RAPPORT** *sont énumérées page 18 et sont cotées de 19 à 30*

## I. - PRÉAMBULE

Par arrêté N°24METAJPP00822 en date du 23 juillet 2024 de Bordeaux Métropole, une enquête publique est organisée pendant seize jours consécutifs du 29 août au 13 septembre 2024 inclus, dans le cadre d'une procédure de déclassement d'une emprise d'environ 250 m<sup>2</sup>, issue de la parcelle cadastrée section DY numéro 339 sise rue des Palombes, laquelle sera affectée au domaine privé métropolitain pour cession à Aquitanis ;

Ce déclassement a pour objectif de sortir ces fonciers du domaine public préalablement à leur cession à AQUITANIS, office public de l'habitat de Bordeaux Métropole, en vue de réhabiliter et mettre aux normes les logements existants.

Par ces mêmes arrêtés, en notre qualité de Commissaire Enquêteur, nous avons été désigné pour conduire cette enquête publique.

### 1.1 – Cadre Juridique

L'enquête a été réalisée conformément aux textes suivants :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5217-2 et L. 5211-10 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L. 134-1 et suivants, et R. 134-3 et suivants ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2111-1 et suivants ;

Vu le Code de la voirie routière, notamment ses articles L. 141-3 et suivants, et R. 141-4 et suivants, fixant les conditions de réalisation d'une enquête publique ;

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs de la Gironde pour l'année 2024 ;

Vu les pièces constitutives du dossier d'enquête publique ;

Vu la délibération n° 2024-116 du 15 mars 2024 déposée à la préfecture de la Gironde le 15 mars 2024 désignant Madame Christine BOST en qualité de Présidente de Bordeaux Métropole à la suite du vote des membres du Conseil Métropolitain ;

Vu la délibération n° 2024-118 du 15 mars 2024 portant délégation de pouvoirs du Conseil à la Présidente de Bordeaux Métropole, notamment son point n°12, « Décider du déclassement des biens du domaine public de Bordeaux Métropole et mettre en œuvre les procédures préalables nécessaires à de telles décisions, y compris, le cas échéant, en prenant la décision prévue à l'article L141-4 du Code de la voirie routière lorsque les réserves émises par le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête ne peuvent être levées, à l'exception des déclassements effectués au titre de la procédure dérogatoire dite « de déclassement anticipé », prévue à l'article L2141-2 du Code Général de la propriété des personnes publiques » ;

Vu l'arrêté n° 24METAJPP00258 du 15 mars 2024 réceptionné à la Préfecture de la Gironde le 18 mars 2024 en son article 2, par lequel la Présidente de Bordeaux Métropole donne délégation de signature à Monsieur François Freynet, en sa qualité d'Adjoint au Directeur général des territoires en charge du Pôle Territorial Ouest, à l'effet de signer en matière de gestion du domaine public affecté aux services publics gérés par le pôle territorial les décisions et documents portant sur le déclassement des biens du domaine public de Bordeaux Métropole et la mise en œuvre des procédures préalables nécessaires à de telles décisions ;

**Considérant** le projet de réhabilitation du quartier de Beutre à Mérignac, notamment de la cité des Palombes, rue des Palombes, porté par Aquitanis ;

**Considérant** qu'il convient pour la réalisation du projet de céder une emprise du domaine public métropolitain à Aquitanis ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de déclasser cette emprise d'environ 250 m<sup>2</sup> issue de la parcelle cadastrée section DY numéro 339 sise rue des Palombes, laquelle sera affectée au domaine privé métropolitain pour cession à Aquitanis ;

**Considérant** que s'agissant d'une emprise actuellement ouverte à la circulation publique et générale, ce déclassement ne peut intervenir qu'à l'issue d'une enquête publique.

-----

Les observations formulées par le public sont recueillies sur un registre spécialement ouvert à cet effet et mis en place en Mairie de MERIGNAC. Ce registre, à feuillets non mobiles, a été coté et paraphé par le commissaire enquêteur (Article R\*141-8 du Code de la voirie routière).

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmet à l'autorité le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées (Article R.141-9 du Code de la Voirie Routière).

Les observations du public peuvent également être recueillies sur le site participatif de [Bordeaux Métropole](#).

Les conclusions motivées et l'avis personnel du Commissaire Enquêteur font **l'objet d'un document annexé en deuxième partie de ce dossier (pages 14 à 17).**

## **II. - OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration d'une décision administrative. Les observations et propositions recueillies au cours de

l'enquête sont prises en considération par l'administration compétente avant la prise de décision (*Article L134-2 du code des relations entre le public et l'administration*).

Le commissaire enquêteur conduit l'enquête de manière à permettre à ce public de disposer d'une information complète sur le projet, et de participer effectivement au processus de décision en lui permettant de présenter ses observations et propositions.

### **III. - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE :**

#### **3.1 – Démarches administratives :**

En notre qualité de commissaire enquêteur, inscrit sur la liste en Préfecture de la Gironde pour l'année 2024, nous sommes contacté par Madame Nathalie BEGUIER CHARLES, Instructrice cessions foncières, Centre Gestion Domaniale, Service Foncier, Direction du développement et de l'aménagement Pôle Territorial Ouest - 10/12 avenue des Satellites 33185 Le Haillan

CE dossier est également suivi par Madame Kenza CARADU

Madame BEGUIER-CHARLES nous propose d'effectuer une enquête publique préalable au déclassement d'une emprise dépendant du domaine public routier d'environ 250 m2 issue de la parcelle cadastrée section DY numéro 339 sise rue des Palombes à Mérignac.

L'emprise à déclasser est constituée d'un trottoir public longeant des habitations, du n° 33 au n° 43 rue des Palombes à Mérignac.

Cette emprise est située dans le projet de réhabilitation de la Cité de Beutre porté par AQUITANIS, office public de l'habitat de Bordeaux Métropole

Nous acceptons de conduire cette enquête.

Confirmation de notre mission nous est donnée par arrêté de Bordeaux Métropole en date du 23 juillet 2024.

Le dossier établi nous est adressé par voie dématérialisée puis en version papier par Madame Nathalie BEGUIER-CHARLES.

#### **3.2 – Le dossier mis à disposition du public en Mairie :**

Le dossier d'étude mis à la disposition du public à la Mairie de MERIGNAC, comporte :

- L'arrêté de Bordeaux Métropole en date du 23 juillet 2024,
- Une notice explicative
- Un plan de situation
- Un plan identifiant les emprises à déclasser
- Un registre d'enquête publique

Un exemplaire de ce dossier a été mis à disposition au Pôle territorial Ouest de Bordeaux Métropole, situé 10/12 avenue des Satellites 33185 Le Haillan où le public pouvait également le consulter.

Ce dossier a également été mis en ligne sur le site de participation de Bordeaux Métropole. Sur ce site, le public pouvait apporter ses contributions sur un registre numérique adapté en la circonstance.

### 3.3 - Visite sur place des lieux avant enquête :

Le jeudi 18 juillet 2024, à 10 heures, avec Mesdames Nathalie BEGUIER CHARLES et Kenza CARADU, nous effectuons une visite des lieux au quartier Beutre à Mérignac. L'emprise à déclasser se situe rue des Palombes



*La parcelle à déclasser correspond au trottoir situé devant l'immeuble sur toute sa longueur*

Les lieux sont conformes à la description qui nous en a été faite tant sur les plans qu'oralement. Nous effectuons une parfaite reconnaissance qui nous sera très utile pour l'accueil du public lors des permanences.



*La parcelle à déclasser fait la largeur et toute la longueur du trottoir jusqu'au bout du bâtiment*

Nous avons profité de cette visite pour déterminer les endroits où il serait judicieux de placer les affiches comportant l'avis d'enquête pour qu'elles soient bien visibles.

Les jours suivants, notamment lors des permanences, nous avons vérifié la présence de l'affichage de l'avis d'enquête (Voir photo en page 27).

### **3.4 – Publicité préalable :**

Conformément à l'article R\*141-5 du Code de la voirie routière, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'avis d'enquête est publié par voie d'affiches et éventuellement par tout autre procédé.

Les annonces réglementaires ont été faites :

Les avis d'enquête ont été affichés :

- Sur le panneau d'affichage en Mairie de Mérignac.
- Sur les lieux en deux endroits bien visibles.
- A l'affichage de Bordeaux Métropole au Pôle territorial Ouest au Haillan.

Le commissaire enquêteur a été destinataire des photos d'affichage puis a constaté la présence de ces affichages à l'occasion des permanences. Elles ont été maintenues jusqu'au terme de l'enquête (*voir photo de l'affichage en page 27*).

L'avis d'enquête a été publié dans le journal Sud-ouest du mardi 13 août 2024.

Cet avis figurait aussi :

- ~ Sur le journal Sud-Ouest numérique du 13 août 2024.
- ~ Sur le site « Notre Territoire » du 13 août 2024.

Les certificats d'affichage, établis par Monsieur le Maire de Mérignac et par Bordeaux Métropole indiquent que toutes les prescriptions en matière d'information du public, ont bien été respectées (*voir page n° 29 et 30*).

Par ailleurs, conformément à l'article R\*141-7 du code de la voirie routière, Bordeaux Métropole a adressé aux propriétaires connus, un courrier postal avec demande d'avis de réception daté du 6 août 2024, pour l'informer de la tenue d'une enquête publique relative au projet de déclassement de l'emprise située rue des Palombes à Mérignac (*voir copie lettre page 28*).

### **3.5 - Les permanences du Commissaire Enquêteur :**

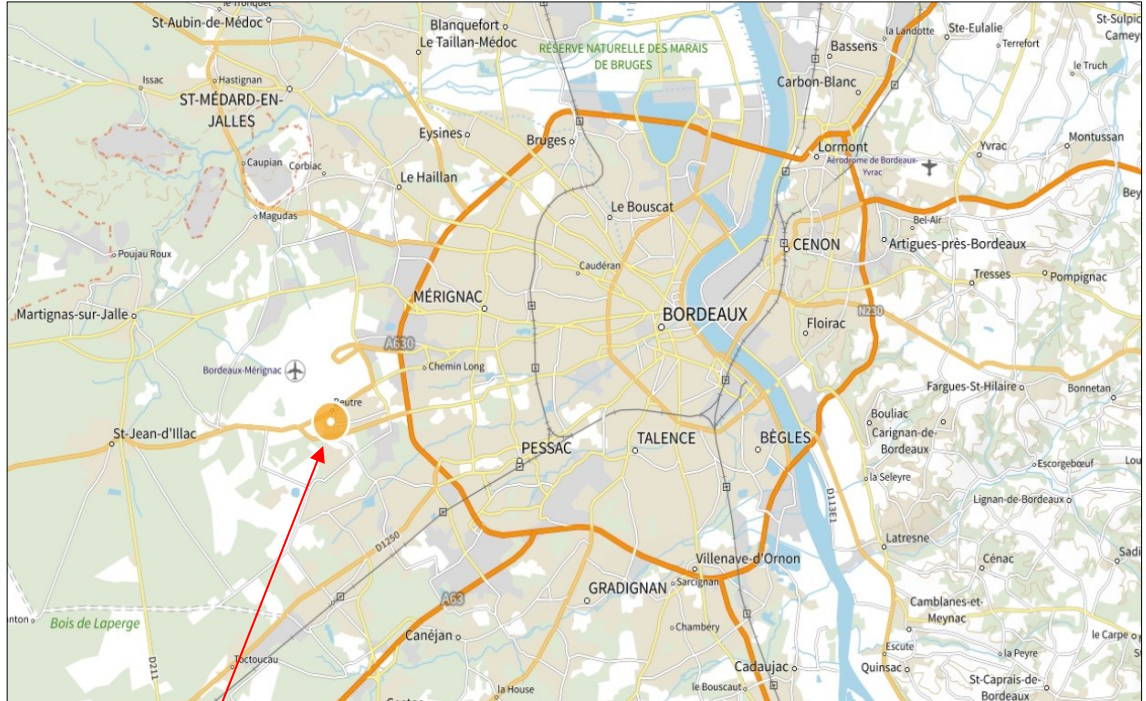
Conformément à l'arrêté de Bordeaux Métropole affiché en Mairie, sur le terrain, publié dans le journal Sud-Ouest version papier et numérique, sur le site notre territoire et sur le site participatif de Bordeaux Métropole, les permanences ont été organisées et tenues en Mairie de Mérignac aux dates et heures suivantes :

- ~ Le jeudi 29 août 2024 de 9 h à 12 h,
- ~ Le vendredi 13 septembre 2024 de 14h30 à 17h.

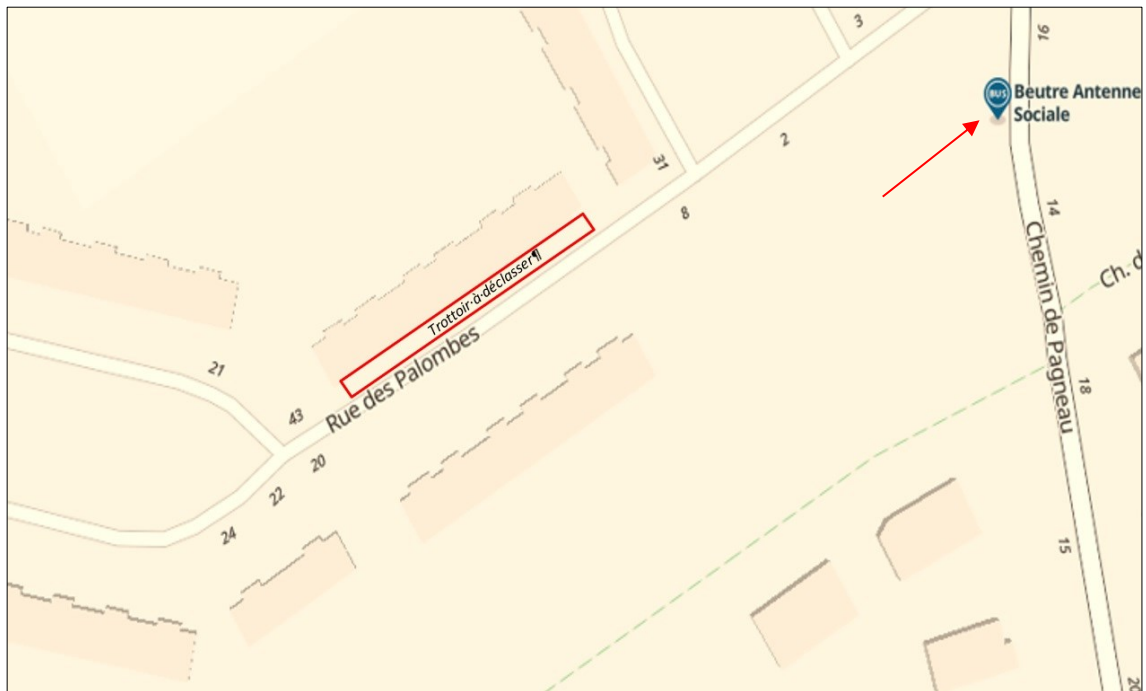
### **3.6 - Situation des lieux et analyse du projet :**

La rue des Palombes dans le quartier de Beutre à Mérignac se situe à l'Ouest de Bordeaux, au sud des installations aéroportuaires de Bordeaux Mérignac.

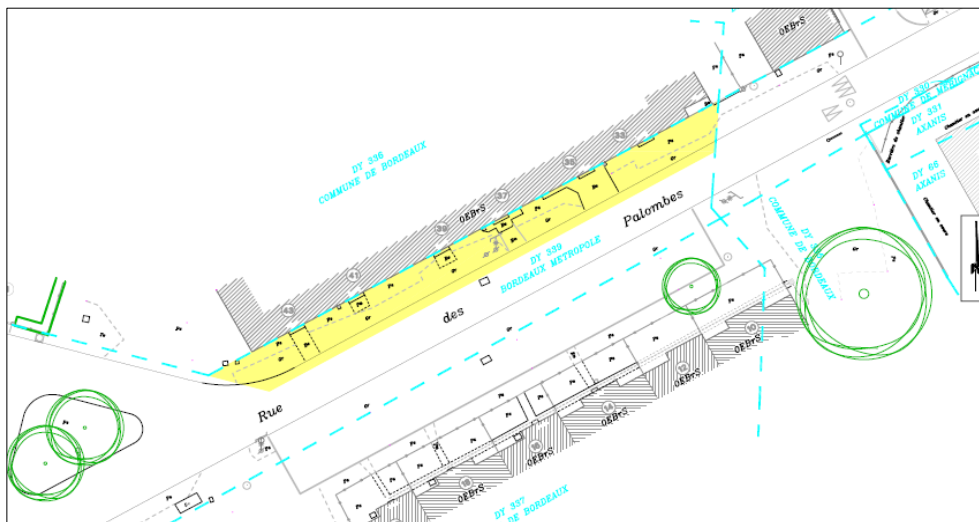
Les habitations de cette rue vont être rénovées et agrandies. Ces agrandissements vont occuper toute la largeur du trottoir. La rue sera alors déportée d'autant afin de refaire un trottoir sur toute la longueur du bâtiment. La voirie est suffisamment large à cet endroit pour permettre ces aménagements



*Situation des lieux, rue des Palombes, à l'Ouest de Bordeaux, près de l'aéroport de Mérignac*



*Encadré de rouge, le trottoir à déclasser rue des Palombes, près de l'Antenne Sociale de Beutre.*



Sur ce plan, la partie à déclasser est en jaune

### 3.7 - Présentation du projet – Objet de l'enquête (Cf. dossier)

#### L'emprise à déclasser

L'emprise à déclasser est constituée de trottoirs devant habitation, ouverts au public, situés du n° 33 au n° 43 rue des Palombes à Mérignac.

Elle est située dans le projet de réhabilitation de la Cité de Beutre porté par AQUITANIS, office public de l'habitat de Bordeaux Métropole

En cohérence avec l'Agenda 21 de la commune de Mérignac, le projet de réhabilitation de la Cité de Beutre s'inscrit dans un projet global d'amélioration de la qualité de vie des habitants du quartier de Beutre comprenant 2 ensembles de logement sociaux individuels : le Hameau de Beutre et la Cité des Palombes.

Il s'agit entre autres de réhabiliter l'habitat extrêmement vétuste et de contribuer à recréer un lien avec l'environnement naturel des résidents. Cette réhabilitation est uniquement réalisable par l'extension des logements côté rue, où se trouvent déjà les pièces d'eau (wc et salles de bain).

La concertation avec les habitants a débuté en 2019 avec l'installation d'une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine, architecturale, paysagère et sociale dans une maison vacante qui a effectué une mission de relevé exhaustif et réel des modes de vie, des travaux déjà réalisés, des besoins et des attentes.

Des réunions de présentation du projet se sont tenues de mai 2023 à novembre 2023 et le plan de réhabilitation des logements de la rue des Palombes avec décalage de la voirie sur le parking actuel a ainsi été exposé.

#### Situation actuelle

L'emprise concernée par le déclassement est actuellement un trottoir devant les logements de la cité des Palombes numérotés du 33 au 43 rue des Palombes. Il est utilisé par les habitants de la Cité de Beutre et plus particulièrement par les riverains de l'emprise pour entrer dans leur domicile.

Le revêtement actuel en partie cimenté, goudronné ou en grave calcaire est abîmé.

## Situation projetée

Le déclassement de l'emprise concernée est prévu pour cession future à Aquitanis qui va ainsi réaliser une extension des logements sur la rue afin de mettre aux normes d'accessibilité les sanitaires (wc et douches) et de réaménager les espaces intérieurs de façon plus fonctionnelle.

Le choix d'agrandir les logements côté rue s'est imposé pour conserver la surface des jardins à l'arrière des habitations et pour limiter les déplacements de réseaux.

Il est précisé, à toutes fins utiles, que la présente enquête publique ne porte pas sur le projet de construction qui fait l'objet de son propre processus d'instruction, mais sur le déclassement du domaine public de l'emprise nécessaire à la réalisation de ce projet. Toutefois, cette programmation prévisionnelle est portée à la connaissance du public comme un élément de contexte utile à la bonne compréhension du dossier.

## Les enjeux du déclassement

La procédure de déclassement de l'emprise concernée par cette enquête permettra à Aquitanis de conduire le projet de réhabilitation de la Cité de Beutre et d'atteindre les objectifs définis à la suite du diagnostic sociotechnique : désamiantage des couvertures, accès PMR (*pour personne à mobilité réduite*) pour la totalité des logements, rénovation énergétique et agrandissements des logements.

De plus, les travaux de réhabilitation terminés, Bordeaux Métropole réalisera un aménagement de voirie, permettant ainsi d'apaiser la circulation et d'améliorer la sécurité des riverains de la cité.

### 3.8 – Liste des propriétaires et riverains destinataires d'un courrier :

Nom - Prénom	N°	Rue	Code Postal	commune
Madame [REDACTED] - Monsieur [REDACTED]	10	Rue des Palombes	33700	Mérignac
Monsieur [REDACTED] - Madame [REDACTED]	12	Rue des Palombes	33700	Mérignac
Madame [REDACTED]	14	Rue des Palombes	33700	Mérignac
Logement vacant	16	Rue des Palombes	33700	Mérignac
Madame [REDACTED]	18	Rue des Palombes	33700	Mérignac
Monsieur [REDACTED] - Madame [REDACTED]	20	Rue des Palombes	33700	Mérignac
Logement vacant	33	Rue des Palombes	33700	Mérignac
Madame [REDACTED]	35	Rue des Palombes	33700	Mérignac
Madame [REDACTED]	37	Rue des Palombes	33700	Mérignac
Madame [REDACTED]	39	Rue des Palombes	33700	Mérignac
Monsieur [REDACTED]	41	Rue des Palombes	33700	Mérignac
Madame [REDACTED]	43	Rue des Palombes	33700	Mérignac

### 3.9 – Rencontre avec la population :

Le dossier du projet a été tenu à la disposition du public à la Mairie du 29 août au 13 septembre 2024. Il était consultable pendant les heures d'ouverture au public.

Était joint au dossier un registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les éventuelles observations, propositions, critiques ou suggestions du public.

Le public pouvait également déposer ses observations sur le registre numérique de participation de Bordeaux Métropole.

Le jeudi 29 août 2024, de 9 à 12 heures, nous effectuons une première permanence en Mairie de Mérignac. Au cours de cette permanence, aucun public ne s'est présenté devant le commissaire enquêteur.

Sur le site de participation de Bordeaux Métropole, le 8 septembre 2024 à 15h27 **HandiGreg**, a posté le message suivant :

« Bonjour, Je ne connais pas ce secteur mais peut être qu'en faisant une voirie correcte en y incluant des pistes cyclables qui permettront aux personnes à vélo, en poussette, en fauteuil roulant de circuler en sécurité cela facilitera le déplacement des habitants. Peut-être qu'également si les habitants de ce secteur avaient des commerces de première nécessité et une offre de soins suffisante cela sera utile pour eux.

PS : Peut être également que la pose de panneaux photovoltaïque et de récupérateur pourrait être un plus pour limiter la dépendance énergétique et le risque d'inondation en cas de forte pluie »

Sur le site de participation de Bordeaux Métropole Le 10 septembre 2024 à 10h08 : **artici45** a posté le message suivant :

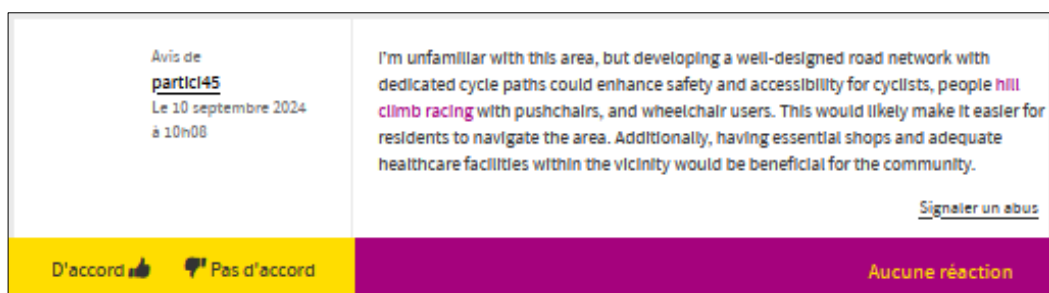
L'm unfamiliar with this area, but developing a well-designed road network with dedicated cycle paths could enhance safety and accessibility for cyclists, people hill climb racing with pushchairs, and wheelchair users. This would likely make it easier for residents to navigate the area. Additionally, having essential shops and adequate healthcare facilities within the vicinity would be beneficial for the community.

*Voici sa traduction (avec google Lens) :*

« Je ne connais pas bien cette zone, mais le développement d'un réseau routier bien conçu avec des pistes cyclables dédiées pourrait améliorer la sécurité et l'accessibilité pour les cyclistes, les personnes qui montent des côtes avec des poussettes et les utilisateurs de fauteuils roulants. Cela faciliterait probablement la navigation des résidents dans la zone. De plus, la présence de commerces essentiels et d'établissements de santé adéquats à proximité serait bénéfique pour la communauté ».

Le vendredi 13 septembre 2024, de 14h30 à 17 heures, nous effectuons une deuxième et dernière permanence en Mairie de Mérignac. Au cours de cette permanence, aucune personne n'est venue à la rencontre du commissaire enquêteur.

Voici l'image des deux messages sur le site Participation de Bordeaux Métropole



<p>Avis de <b>HandiGreg</b> Le 8 septembre 2024 à 15h27</p>	<p>Bonjour, Je ne connais pas ce secteur mais peut être qu'en faisant une voirie correcte en y incluant des pistes cyclable qui permettront aux personnes à vélo, en poussette, en fauteuil roulant de circuler en sécurité cela facilitera le déplacements des habitants. Peut être qu'également si les habitants de ce secteur avaient des commerces de première nécessité et une offre de solins suffisante cela sera utile pour eux. PS : Peut être également que la pose de panneaux photovoltaïque et de récupérateur pourraient être un plus pour limiter la dépendance énergétique et le risque d'inondation en cas de forte pluie</p> <p style="text-align: right;"><a href="#">Signaler un abus</a></p>
<p>D'accord 👍    ❌ Pas d'accord</p>	<p>Aucune réaction</p>

La copie d'écran suivante a été générée juste après la dernière permanence :

PARTICIPATION BORDEAUX MÉTROPOLE
[Connectez vous](#)

## PUBLIC RUE DES PALOMBES À MÉRIGNAC

➤ PARTAGER
★ SUIVRE CETTE PARTICIPATION

**LE 25 SEPTEMBRE VOTRE SITE FERA PEAU NEUVE !**

Pour des raisons techniques le site ne sera pas accessible les 23 et 24 septembre. Merci de votre compréhension !

### PARTICIPATION EN COURS

Publiée le 29 / 08 / 2024

Une enquête publique est ouverte du **29 août au 13 septembre 2024** pour déclassement avant cession d'une emprise sur la rue des Palombes, du numéro 33 au numéro 43 dans le cadre de la réhabilitation de la Cité de Beutre à Mérignac.

---

Etat de la participation : En cours

Type : Réglementée / Enquête publique ⓘ

Thématique : [Déplacements](#)

Porteur de la participation : [Bordeaux Métropole](#) ⓘ

Gestionnaire de la participation : [Nathalie BEGUIER CHARLES](#)

Mairie associée : Mairie de Mérignac ⓘ

Commissaire Enquêteur : Jean-Daniel ALAMARGOT ⓘ

Communes et quartiers : [Mérignac](#)

Localisation de la participation : [Voir le plan](#)



EMPRISE À DÉCLASSER SUR TROTTOIR DU N°33 AU N°43, VUE 2

#### Avancée de la participation en ligne

2	2	0
🔍	avis	réactions

#### Calendrier simplifié de la participation

- 13 / 09 / 2024 :** [Clôture de l'enquête publique](#)
- 13 / 09 / 2024 :** [Permanence #2 du commissaire enquêteur](#)
- 29 / 08 / 2024 :** [Permanence #1 du commissaire enquêteur](#)
- 29 / 08 / 2024 :** [Ouverture de l'enquête publique](#)

Au cours de cette enquête nous n'avons pas rencontré d'opposant au projet de déclassement de l'emprise.

Aucun courrier n'a été adressé au commissaire enquêteur.

#### IV. - Clôture de l'enquête :

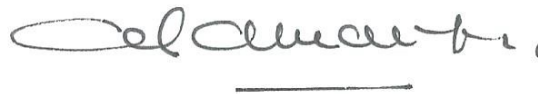
Le registre mis en place en Mairie a été arrêté et clos par les soins du commissaire enquêteur en fin d'enquête. Ce document, avec le dossier d'étude et les certificats d'affichage, nous ont été remis pour être joints au dossier d'enquête.

On peut déduire de tout ce qui précède :

- Que l'enquête préalable au déclassement de cette emprise sur la commune de Mérignac, s'est déroulée régulièrement.
- Que cette enquête n'a donné lieu à aucun incident et que le projet est probablement bien accepté par les riverains et ne paraît pas devoir laisser place à la moindre difficulté.
- Que l'enquête publique a permis de vérifier que le projet n'appelle pas d'objection fondée de la part de la population.

Les conclusions motivées et l'avis du commissaire enquêteur font l'objet d'un document annexé au présent rapport (*pages 14 à 17*).

*Fait à Le BOUSCAT le 4 octobre 2024.*  
*Le Commissaire Enquêteur, Jean Daniel ALAMARGOT*



Handwritten signature of Jean Daniel Alamargot, with a horizontal line underneath.

*Jean Daniel ALAMARGOT*

*Commissaire enquêteur*

*Inscrit sur la liste de la Préfecture de la Gironde*

*Membre de la Compagnie des Commissaires Enquêteurs de Bordeaux Aquitaine*

4 octobre 2024

*Département de la Gironde*

*Commune de Mérignac*

## **ENQUÊTE PUBLIQUE**

*Projet de déclassement d'une emprise  
du domaine public métropolitain,  
rue des Palombes au quartier de Beutre à Mérignac*



*La rue des Palombes à Mérignac. Le trottoir à déclasser longe le bâtiment côté gauche*

*Deuxième partie*

### **CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVÉ DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

*Pages 14 à 17*

***L'avis est en pages 17***

*Troisième partie*

**DOCUMENTS ANNEXES AU RAPPORT**

*Pages 18 à 30*

*Enquête effectuée du 29 août au 13 septembre 2024*

## Conclusions et Avis motivés du Commissaire Enquêteur

*Dans cette seconde partie, le commissaire enquêteur émet un avis personnel sur le projet soumis à l'enquête en toute liberté et en observant la plus grande neutralité. À aucun moment le commissaire enquêteur ne se laisse influencer par le maître d'ouvrage ou le public qu'il soit favorable ou non au projet, mais en donnant les raisons qui ont fondé son avis.*

*Cet avis s'appuie notamment sur l'opportunité du projet présenté, sur un examen complet et détaillé du dossier mis à l'enquête, sur les conditions de déroulement de l'enquête, sur l'analyse des observations du public et les réponses apportées par le maître d'ouvrage, et sur une analyse comparative des points positifs et négatifs.*

-----

L'objet de La présente enquête concerne le déclassement d'une emprise d'environ 250 m<sup>2</sup>, issue de la parcelle cadastrée section DY numéro 339 sise rue des Palombes, laquelle sera affectée au domaine privé métropolitain pour cession à Aquitanis.

Par arrêté en date du 23 juillet 2024 Bordeaux Métropole organise l'enquête publique pendant seize jours consécutifs du 29 août au 13 septembre 2024 inclus.

Par ce même arrêté, nous sommes chargé, en qualité de Commissaire Enquêteur, de la conduite de cette enquête.

L'enquête a été réalisée conformément aux textes en la matière.

Le dossier d'étude mis à la disposition du public en Mairie de MERIGNAC est régulièrement constitué. Il est bien explicité et parfaitement accessible au public.

Un exemplaire de ce dossier a été déposé au Pôle territorial Ouest, 10 – 12 avenue des Satellites au HAILLAN, où le public a pu également le consulter.

Le dossier était également mis en ligne sur le site participatif de [Bordeaux Métropole](#).

Un dossier identique a été mis à la disposition du commissaire enquêteur.

Conformément à l'article R\*141-5 du Code de la voirie routière, la publicité de cette enquête a été faite dans les règles.

L'affichage a été mis en place dans les délais prescrits avant l'ouverture de l'enquête. Des photos de l'affichage nous ont été transmises dès le 19 août. A l'occasion des permanences nous avons constaté la présence de ces affiches. Elles ont été maintenues jusqu'à la fin de l'enquête.

Une annonce a été effectuée dans la presse locale Sud-Ouest du mardi 13 août 2024. Cette annonce a été reprise dans le Sud-Ouest numérique et sur le site Notre Territoire à la même date *et sur le site de Bordeaux Métropole (voir pages 23 à 26)*.

Par ailleurs, conformément à l'article R\*141-7 du code de la voirie routière, Bordeaux Métropole a adressé au propriétaire connu un courrier postal avec demande

d'avis de réception daté du 6 août 2024, pour l'informer de la tenue d'une enquête publique relative au projet de déclassement de l'emprise (*voir lettre page 27*).

Ces destinataires figurent en pages 10 du présent dossier.

Les certificats d'affichage, établis par Monsieur le Maire de Mérignac et par Bordeaux Métropole indiquent que toutes les prescriptions en matière d'information du public, ont bien été respectées.

Deux permanences ont été organisées et tenues en Mairie de Mérignac le jeudi 29 août 2024 de 9 h à 12 heures et Le vendredi 13 septembre 2024 de 14h30 à 17h.

Au cours de ces permanences le public ne s'est pas manifesté.

En dehors de ces permanences le dossier était consultable à la Mairie de Mérignac et à Bordeaux Métropole, Pôle territorial Ouest au Haillan.

Aucun opposant ne s'est manifesté durant cette enquête.

### **Le Commissaire enquêteur soussigné,**

Vu l'arrêté de Bordeaux Métropole en date du 23 juillet 2024 prescrivant l'enquête publique en vue du déclassement d'une emprise de 250 m<sup>2</sup>, issue de la parcelle cadastrée section DY numéro 339 sise rue des Palombes à Mérignac, laquelle sera affectée au domaine privé métropolitain pour cession à l'aménageur Aquitanis, Office public de l'habitat, en vue de restaurer les habitations longeant cette emprise à usage de trottoir.

VU les pièces du dossier constitué par Bordeaux Métropole,

VU le registre d'enquête arrêté le 13 septembre 2024,

VU le rapport du Commissaire enquêteur en date du 4 octobre 2024 dont le présent avis constitue la conclusion,

### **Sur le déroulement de l'enquête et le dossier :**

Compte tenu :

Qu'il incombe au commissaire enquêteur d'attester la régularité du déroulement de l'enquête publique, d'émettre tout avis susceptible de contribuer à la mise au point du dossier, d'analyser et commenter les éventuelles observations recueillies et de donner sur celles-ci et sur l'ensemble du projet son avis personnel et ses conclusions, éventuellement assorties de recommandations et de réserves ;

Que l'enquête s'est déroulée selon le calendrier prévu et les modalités prescrites par l'arrêté qui l'a ordonnée et les lois et règlements applicables en la matière.

Que l'ouverture de cette enquête a été portée à la connaissance de la population au moyen d'annonces de presse, d'affichages en Mairie, au Pôle Territorial Ouest et sur les lieux rue des Palombes.

Que cette information a été constatée par le commissaire enquêteur et que les affichages ont été maintenus jusqu'au dernier jour de l'enquête.

Que les personnes concernées ont été destinataires d'un courrier postal en recommandé avec avis de réception daté du 6 août 2024, adressé par la Métropole (*exemplaire courrier en page 28*).

Qu'aucune opposition ne s'est manifestée au cours de l'enquête, le déclassement de cette parcelle n'étant pas contesté s'agissant de rénover des logements devenus vétustes et mal adaptés.

Que l'étude faite par Bordeaux Métropole, tant sur le fond que sur la forme, nous a semblé complète et accessible à tous.

Que le commissaire enquêteur considère que le projet de déclassement est pertinent car il va permettre de rénover et agrandir des logements devenus vétustes

### **Synthèse comparative des avantages et inconvénients :**

**Avantages :** l'analyse de tous les éléments paraît très favorable au projet de déclassement qui va permettre de rénover et agrandir des logements devenus vétustes

L'intérêt de ce déclassement est de participer à la requalification de tout un secteur de la commune

**Inconvénients :** Aucun inconvénient n'a été identifié, mis à part que la réalisation des travaux créera inévitablement une gêne pour les habitants riverains.

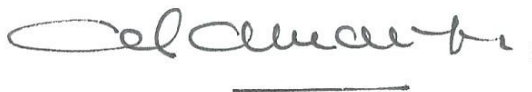
Ainsi les avantages sont bien supérieurs aux inconvénients.

### **Avis personnels et motivés du commissaire enquêteur :**

Pour l'ensemble de ces éléments énumérés ci-avant, le commissaire enquêteur émet un **avis favorable** au déclassement d'une emprise de 250 m<sup>2</sup>, issue de la parcelle cadastrée section DY numéro 339 sise rue des Palombes à Mérignac, dans les termes contenus dans le dossier soumis à l'enquête publique conduite en application de l'arrêté de Bordeaux Métropole en date du 23 juillet 2024.

*Fait à Le BOUSCAT le 4 octobre 2024.*

*Le Commissaire enquêteur, Jean Daniel ALAMARGOT*



### *Troisième partie*

## PIECES ANNEXÉES À L'EXEMPLAIRE DU RAPPORT DESTINÉ À BORDEAUX MÉTROPOLE



*La rue des Palombes à Mérignac. Le trottoir représente la partie à déclasser*

- Arrêté de Bordeaux Métropole en date du 23 juillet 2024,	19 à
	21
- avis d'enquête publique	22
- Annonce sur le journal Sud-Ouest du 13 août 2024	23
- Annonce sur le site participatif de Bordeaux Métropole	24
- Annonce sur le site numérique de Sud-Ouest	25
- Annonce sur le site Notre Territoire en date du 13 août 2024	26
- Photos de l'affichage en Mairie, au PTO et sur le terrain	27
- Copie de la lettre adressée Par Bordeaux Métropole à Domofrance	28
- Certificat d'affichage délivré par Bordeaux Métropole	29
- Certificat d'affichage délivré par Mairie Mérignac.	30



Reçu à la préfecture de Gironde le	Mis en ligne le	Affiché sur place le
25 JUL. 2024	25 JUL. 2024	

DGT - PTO  
Direction du Développement et de l'Aménagement  
Service foncier

Réf. Interne : 23C0038

### ARRÊTE DE BORDEAUX METROPOLE

#### **Objet : Mérignac - Rue des Palombes - ouverture d'une enquête publique pour déclassement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5217-2 et L.5211-10 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L. 134-1 et suivants, et R. 134-3 et suivants ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2111-1 et suivants ;

Vu le Code de la voirie routière, notamment ses articles L. 141-3 et suivants, et R. 141-4 et suivants, fixant les conditions de réalisation d'une enquête publique ;

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs de la Gironde pour l'année 2024 ;

Vu les pièces constitutives du dossier d'enquête publique ;

Vu la délibération n° 2024-116 du 15 mars 2024 déposée à la préfecture de la Gironde le 15 mars 2024 désignant Madame Christine BOST en qualité de Présidente de Bordeaux Métropole à la suite du vote des membres du Conseil Métropolitain ;

Vu la délibération n° 2024-118 du 15 mars 2024 portant délégation de pouvoirs du Conseil à la Présidente de Bordeaux Métropole, notamment son point n°12, « Décider du déclassement des biens du domaine public de Bordeaux Métropole et mettre en œuvre les procédures préalables nécessaires à de telles décisions, y compris, le cas échéant, en prenant la décision prévue à l'article L141-4 du Code de la voirie routière lorsque les réserves émises par le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête ne peuvent être levées, à l'exception des déclassements effectués au titre de la procédure dérogatoire dite « de déclassement anticipé », prévue à l'article L2141-2 du Code Général de la propriété des personnes publiques » ;

Vu l'arrêté n° 24METAJPP00258 du 15 mars 2024 réceptionné à la Préfecture de la Gironde le 18 mars 2024 en son article 2, par lequel la Présidente de Bordeaux Métropole donne délégation de signature à Monsieur François Freynet, en sa qualité d'Adjoint au Directeur

général des territoires en charge du Pôle Territorial Ouest, à l'effet de signer en matière de gestion du domaine public affecté aux services publics gérés par le pôle territorial les décisions et documents portant sur le déclassement des biens du domaine public de Bordeaux Métropole et la mise en œuvre des procédures préalables nécessaires à de telles décisions ;

Considérant le projet de réhabilitation du quartier de Beutre à Mérignac, notamment de la cité des Palombes, rue des Palombes, porté par Aquitanis ;

Considérant qu'il convient pour la réalisation du projet de céder une emprise du domaine public métropolitain à Aquitanis ;

Considérant qu'il est nécessaire de déclasser cette emprise d'environ 250 m2 issue de la parcelle cadastrée section DY numéro 339 sise rue des Palombes, laquelle sera affectée au domaine privé métropolitain pour cession à Aquitanis ;

Considérant que s'agissant d'une emprise actuellement ouverte à la circulation publique et générale, ce déclassement ne peut intervenir qu'à l'issue d'une enquête publique.

### **La Présidente de Bordeaux Métropole**

#### **ARRETE**

**Article 1 :** Il est décidé de déclasser une emprise du domaine public routier d'environ 250 m2 issue de la parcelle cadastrée section DY numéro 339 sise rue des Palombes à Mérignac.

**Article 2 :** Il sera procédé, en vu de ce déclassement à une enquête publique du 29 août 2024 au 13 septembre 2024, soit pendant une durée 16 jours.

**Article 3 :** Monsieur Jean-Daniel ALAMARGOT est nommé Commissaire enquêteur.

**Article 4 :** Un dossier d'enquête papier accompagné d'un registre papier sera déposé pendant la durée de l'enquête à la Mairie de Mérignac, 60 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, au guichet unique de la ville, bureau O.

Les habitants pourront en prendre connaissance et apporter toutes observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans ces lieux, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux soit du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00.

Le dossier d'enquête sera également accessible par voie électronique sur le site internet : [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr) .

Un registre dématérialisé permettant de recueillir les contributions y sera mis à disposition du public.

L'ensemble des registres sera clos le vendredi 13 septembre à 17h00.

**Article 5 :** Au cours de la même période, un exemplaire du dossier sera déposé à Bordeaux Métropole, au Pôle territorial ouest situé à LE HAILLAN (Gironde), 10-12 rue des Satellites, où les habitants pourront également en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture de bureaux.

**Article 6 :**

Pendant la période de l'enquête publique, les observations pourront être transmises directement par voie postale à l'adresse suivante :

Bordeaux Métropole - M. Jean-Daniel ALAMARGOT - Commissaire enquêteur –  
Pôle Territorial Ouest - 10-12 rue des Satellites - 33185 Le Haillan

**Article 7 :**

Avant l'ouverture de l'enquête publique, avis de ces dépôts sera donné, par voie d'affiches et d'insertion dans la presse. Les certificats constatant l'accomplissement de ces formalités de publicité seront annexés au rapport du commissaire enquêteur. Les propriétaires des parcelles riveraines seront également informés individuellement par courrier avec accusé de réception des dates d'enquête publique, des heures de permanences du commissaire enquêteur et des modalités mises en place pour donner leur avis.

**Article 8 :**

Monsieur le Commissaire enquêteur recueillera les déclarations des habitants sur le projet précité à la mairie de Mérignac les :

- Jeudi 29 août 2024 de 9h à 12h.
- Vendredi 13 septembre 2024 de 14h30 à 17h00.

**Article 9 :**

Le commissaire enquêteur mentionnera et certifiera, sur le registre ouvert à cet effet, les déclarations et réclamations qui lui auront été faites verbalement et que les déclarants seront invités à signer. Il joindra à ce registre, en leur donnant un numéro d'ordre, celles qui lui auront été transmises par écrit au cours de la procédure. Le registre d'enquête devra être complété par l'avis personnel et motivé du commissaire enquêteur qui visera, en outre, les pièces du dossier. Il rendra ses conclusions dans un délai d'un mois à compter du 14 septembre 2024 soit le lendemain de la clôture de l'enquête publique.

**Article 10 :**

En application de l'article L.2131-2 du CGCT, le présent arrêté sera transmis au contrôle de légalité.

**Article 11 :**

La présente décision sera publiée sous forme électronique par mise en ligne sur le site internet de Bordeaux Métropole.

**Article 12 :**

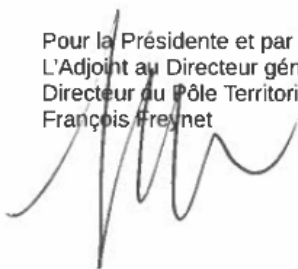
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Présidente de Bordeaux Métropole, dans le délai maximum de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut être également introduit devant le juge administratif, dans un délai maximum de deux mois à compter de la publication de l'arrêté ou du rejet du recours par l'Administration.

**Article 13 :**

Monsieur le Directeur général des services de Bordeaux Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Commissaire enquêteur.

Fait au Pôle Territorial Ouest, à Le Haillan, le **23 JUILLET 2024**

Pour la Présidente et par délégation  
L'Adjoint au Directeur général des Territoires  
Directeur du Pôle Territorial Ouest  
François Freynet



Madame Christine BOST, Présidente de BORDEAUX METROPOLE, a l'honneur de porter à la connaissance de la population de Mérignac qu'une enquête publique a été prescrite sur le projet suivant :

**Déclassement d'une emprise d'environ 250 m<sup>2</sup> du domaine public  
rue des Palombes à Mérignac**

Le dossier sera déposé pendant 16 jours consécutifs à la Mairie de Mérignac, 60 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, au guichet unique de la Ville, bureau O, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête :

du 29 août 2024 au 13 septembre 2024 inclus  
aux jours et heures habituels d'ouverture des services municipaux, de 8h30 à 12h  
et de 14h à 17h du lundi au vendredi

Monsieur Jean-Daniel ALAMARGOT, Commissaire Enquêteur, tiendra permanence à la Mairie de Mérignac :

- le jeudi 29 août 2024 de 9h à 12h
- le vendredi 13 septembre 2024 de 14h30 à 17h

pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient formulées par les intéressés.

Au cours de la même période, un exemplaire du dossier sera déposé à Bordeaux Métropole, au Pôle Territorial Ouest situé à LE HAILLAN (Gironde), 10-12 rue des Satellites, où il pourra être consulté pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Le dossier d'enquête sera également accessible par voie électronique sur le site internet [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr) ; les citoyens pourront intervenir et laisser des observations directement sur ce site.



---

Bordeaux Métropole

## AVIS D' ENQUÊTE PUBLIQUE

---

### Déclassement d'une emprise d'environ 250 m<sup>2</sup> du domaine public rue des Palombes à Mérignac

---

Le dossier sera déposé pendant 16 jours consécutifs à la Mairie de Mérignac, 60 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, au guichet unique de la Ville, bureau O, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête :

**du 29 août 2024 au 13 septembre 2024 inclus**

aux jours et heures habituels d'ouverture des services municipaux, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi

**M. Jean-Daniel ALAMARGOT**, Commissaire Enquêteur, tiendra permanence à la Mairie de Mérignac :

- Le jeudi 29 août 2024 de 9h à 12h

- le vendredi 13 septembre 2024 de 14h30 à 17h

pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient formulées par les intéressés.

Au cours de la même période, un exemplaire du dossier sera déposé à Bordeaux Métropole, au Pôle Territorial Ouest situé à Le Haillan (Gironde), 10-12 rue des Satellites, où il pourra être consulté pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Le dossier d'enquête sera également accessible par voie électronique sur le site internet : [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr) ; les citoyens pourront intervenir et laisser des observations directement sur ce site.

Site participatif de Bordeaux Métropole  
Annonce publiée le 6 août 2024

<https://participation.bordeaux-metropole.fr/agenda/declassement-dune-emprise-du-domaine-public-rue-des-palombes-merignac-ouverture-de-lenquete>

PARTICIPATIONS PAR THÉMATIQUES    CARTE DES PARTICIPATIONS    AGENDA    COMMUN

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Agenda](#) > Déclassement d'une emprise du domaine public rue des Palombes à Mérignac : ouverture d

# DÉCLASSEMENT D'UNE EMPRISE DU DOMAINE PUBLIC RUE DES PALOMBES À MÉRIGNAC : OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

[PARTAGER](#)

Publié le 06/08/2024 à 15h55 par [cchossagne](#)

**OUVERTURE**    **MÉRIGNAC**    LOCALISER 

**29 août 2024 à 08h30**  
33 rue des Palombes 33700 Mérignac  
Mérignac    [AJOUTER À MON AGENDA](#) 

Une enquête publique préalable au déclassement d'une emprise du domaine public située rue des palombes à Mérignac est organisée par Bordeaux Métropole du **29 août 2024 au 13 septembre 2024 inclus**.

Vous pouvez consulter le dossier et exprimer votre avis **sur le registre du 29 août 2024 au 13 septembre 2024** :

- [à la Mairie de Mérignac](#) au 60 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Durant la même période, un dossier complet sans registre **sera disponible à la consultation** :

- au [Pôle Territorial Ouest de Bordeaux Métropole](#), situé à LE HAILLAN, 10-12 rue des Satellites, pendant les heures d'ouverture de bureaux.

Vous trouverez les informations complètes dans l'[avis d'ouverture](#) et l'[arrêté](#) d'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur rendra un rapport et ses conclusions motivées. Bordeaux Métropole statuera par arrêté sur les suites données.

**Documents à télécharger**

<a href="#">Arrêté d'ouverture (25 juillet 2024)</a>	PDF 153.2Ko	<a href="#">TÉLÉCHARGER</a> 
<a href="#">Avis d'ouverture</a>	PDF 329.3Ko	<a href="#">TÉLÉCHARGER</a> 

## ANNONCES LÉGALES

<https://www.sudouest.fr/annonces-legales/2403123?query=rue%20des%20palombes%20%C3%A0%20merignac>

### BORDEAUX METROPOLE COMMUNE DE MERIGNAC

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

*Déclassement d'une emprise d'environ 250 m<sup>2</sup> du domaine public rue des Palombes à Mérignac.*

*Le dossier sera déposé pendant 16 jours consécutifs à la Mairie de Mérignac, 60 avenue du Marechal de Lattre de Tassigny, au guichet unique de la Ville, bureau O, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête : du 29 août 2024 au 13 septembre 2024 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture des services municipaux, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi*

*M. Jean-Daniel ALAMARGOT, Commissaire Enquêteur, tiendra permanence à la Mairie de Mérignac :*

*- Le jeudi 29 août 2024 de 9h à 12h*

*- le vendredi 13 septembre 2024 de 14h30 à 17h*

*pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient formulées par les intéressés. Au cours de la même période, un exemplaire du dossier sera déposé à Bordeaux Métropole, au Pôle Territorial Ouest située à Le Haillan (Gironde), 10-12 rue des Satellites, où il pourra être consulté pendant les heures d'ouverture des bureaux. Le dossier d'enquête sera également accessible par voie électronique sur le site internet :*

*[www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr) ; les citoyens pourront intervenir et laisser des observations directement sur ce site.*



Voirie | Parue dans la presse le 13 août 2024  
 Sud Ouest / Edition de Bordeaux Rive Gauche. Source : [Notre-territoire.com](http://Notre-territoire.com)

## BORDEAUX METROPOLE



Mérignac  
 Voirie

AVIS COMMENTAIRES RECOMMANDATIONS



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Organisme demandeur **BORDEAUX METROPOLE**

Bordeaux Métropole AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Déclassement d'une emprise d'environ 250 m2 du domaine public rue des Palombes à Mérignac Le dossier sera déposé pendant 16 jours consécutifs à la Mairie de Mérignac, 60 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, au guichet unique de la Ville. Bureau O, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête : du **29 août 2024** au **13 septembre 2024** inclus aux jours et heures habituels d'ouverture des services municipaux, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi M. Jean-Daniel ALAMARGOT, Commissaire Enquêteur, tiendra permanence à la Mairie de Mérignac : Le **jeudi 29 août 2024** de 9h à 12h le **vendredi 13 septembre 2024** de 14h30 à 17h pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient formulées par les intéressés.

Au cours de la même période, un exemplaire du dossier sera déposé à Bordeaux Métropole, au Pôle Territorial Ouest situé à Le Haillan (Gironde), 10-12 rue des Satellites, où il pourra être consulté pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Le dossier d'enquête sera également accessible par voie électronique sur le site internet : <http://www.participation-bordeaux-metropole.fr> ; les citoyens pourront intervenir et laisser des observations directement sur ce site.

[Lire...](#)

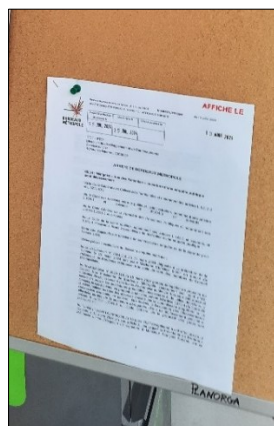
[COMMENTER LE PROJET](#)



*Photo de l'affichage à la Mairie, à Bordeaux Métropole et sur le terrain*



*Mairie de Mérignac, affiche en jaune*



*affichage de l'arrêté*



*Affichage sur le terrain rue des Palombes*



*Affichage sur le terrain rue des Palombes*



*Affichage au Pôle Territorial Ouest au Haillan*



Le Haillan, le **06 août 2024**

**Lettre recommandée avec A.R n°1 A180 263 8624 4**

Objet : Mérignac - Ouverture enquête publique - Déclassement emprise rue des Palombes Nos références : HDB/SF/CDG/NBC/KC/2024-69

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer de l'ouverture d'une enquête publique du 29 août 2024 au 13 septembre 2024 inclus, portant sur le projet de déclassement d'une emprise du domaine public d'environ 250 m2 sur la rue des Palombes à Mérignac, dont vous êtes riverain.

Ce déclassement, aux fins de cession à Aquitanis, est prévu dans le cadre du projet global de réhabilitation de la Cité de Beutre par Aquitanis.

Un dossier d'enquête papier accompagné d'un registre papier sera déposé pendant la durée de l'enquête à la mairie de Mérignac, 60 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, au guichet unique de la ville, bureau O.

Vous pourrez en prendre connaissance et apporter toutes observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans ces lieux, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00.

Le dossier d'enquête sera également accessible par voie électronique sur le site internet participatif de Bordeaux Métropole : [www.Darticipation.bordeaux-metropole.fr](http://www.Darticipation.bordeaux-metropole.fr).

Au cours de la même période, un exemplaire du dossier, uniquement pour consultation, sera déposé au Pôle Territorial Ouest de Bordeaux Métropole, situé à LE HAILLAN (Gironde), 10-12 rue des Satellites

L'ensemble des registres sera clos le vendredi 13 septembre à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire enquêteur tiendra permanence à la mairie de Mérignac, le jeudi 29 août 2024 de 9h à 12h00 et le vendredi 23 septembre 2024 de 14h30 à 17h00, pour recevoir et consigner les déclarations de la population relatives au projet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Adjoint au Directeur général des territoires  
Directeur du Pôle territorial ouest  
François Freynet

**BORDEAUX METROPOLE**  
Esplanade Charles-de-Gaulle  
33045 Bordeaux cedex  
T. 05 56 99 84 84  
[www.bordeaux-metropole.fr](http://www.bordeaux-metropole.fr)

Affaire suivie par Nathalie BEGUIER CHARLES  
Direction du Développement et de l'Aménagement  
Pôle Territorial Ouest  
T. 05 57 20 98 33  
[n.beguiерcharles@bordeaux-metropole.fr](mailto:n.beguiерcharles@bordeaux-metropole.fr)

*Certificat d'affichage de Bordeaux Métropole.  
A la date de clôture de l'enquête, les affiches étaient  
encore en place, tant à la Mairie, à Bordeaux Métropole, que sur le terrain.*



Certificat d'affichage n°2024-91

La Présidente de Bordeaux Métropole

**Certifie**

Avoir affiché à l'emplacement réservé à cet effet, au Pôle Territorial Ouest, 10-12 rue des satellites au Haillan, à compter du 13 août 2024 jusqu'au 13 septembre 2024 inclus, l'arrêté d'ouverture d'enquête publique suivant :

**Arrêté n°24METAJPP00822 du 10 juillet 2024 portant ouverture d'une enquête publique pour déclassement, rue des palombes à Mérignac**

Fait à Le Haillan, le 13 septembre 2024

Pour la Présidente et par délégation,

François FREYNET,  
Adjoint au Directeur général des Territoires,  
en charge du Pôle Territorial Ouest





## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

**Objet : MERIGNAC – rue des Palombes – ouverture d’une enquête publique pour déclassement**

Je soussigné Thierry TRIJOULET, Adjoint au Maire de Mérignac,

CERTIFIE

Avoir fait afficher en mairie à partir du 13 août 2024 jusqu’au 13 septembre 2024 inclus :

- l’arrêté de Bordeaux Métropole relatif à l’ouverture d’une enquête publique portant sur le projet de déclassement d’une emprise d’environ 250m<sup>2</sup> du Domaine Public, rue des Palombes à Mérignac.

En foi de quoi est délivré le présent certificat pour servir ce que de droit

Fait à Mérignac le 14 septembre 2024.

**Thierry TRIJOULET**

Adjoint au Maire

Délégué à l’Urbanisme - Grands projets urbains -

Habitat - Patrimoine -

Politique de la Ville

HÔTEL DE VILLE

60, avenue du Maréchal-de-Latre-de-Tassigny - 33705 Mérignac Cedex  
Téléphone : 05 56 55 66 00 - Fax : 05 56 55 66 02

merignac.com